



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chambres d'agriculture

Question écrite n° 7891

Texte de la question

M Joseph Gourmelon appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les dispositions de l'article 48 de la loi no 85-10 du 3 janvier 1985. Il lui demande en particulier si les décrets précisant les modalités par lesquelles les employeurs sont tenus de laisser à leurs salariés élus à une chambre d'agriculture le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat, doivent être publiés prochainement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dossier évoqué par l'honorable parlementaire a été remis à l'étude dans les services du ministère et doit être soumis prochainement à l'examen des partenaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Gourmelon Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7891

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 92